

question, décréter contre la dite fille et autres qu'il appartiendra, faire subir interrogatoire et généralement faire toutes les poursuites nécessaires à cet effet jusqu'au jugement définitif ; Mandons à toutes personnes d'avoir égard et de déférer à notre présente commission à peine de désobéissance.

Fait à Québec le quatorzième juin 1696

Bochart Champigny

Par Monseigneur

André

L'an mil six cent quatre vingt seize le quatorzième jour de juin.

Nous avons fait tirer des prisons Anne Edmond, y détenue laquelle après serment par elle prêtée de dire vérité.

Interrogée de ses nom, âge, qualité, pays natal et demeure.

Répond son nom être Anne Edmond, âgée de seize ans, fille, fille de René Edmond et de Marie LaFaille, habitant de l'île Saint-Laurent, paroisse de Saint-François, demeurant chez ses dits père et mère, qu'elle n'a point de profession particulière, native de la dite île et même paroisse.

Interrogée comment elle dit être fille vu qu'elle porte l'habillement d'un homme, étant vêtu d'un habillement d'homme, capot, culotte, bas, souliers, chapeau et chemise d'homme.

Répond parce qu'on lui a fait faire ce qu'elle a dit après avoir beaucoup rêvé.

Interrogée qui lui a dit de s'habiller ainsi.

Répond que ce sont les nommés Robert et Joseph Gaulin, René Edmond frère d'elle qui répond et Jean Laviolette, tous habitants de la dite île.